



**Canadian
Institute
of Actuaries**

**Institut
canadien
des actuaires**



**CASUALTY
ACTUARIAL
SOCIETY**

La décriminalisation du cannabis n'est pas associée à une augmentation remarquable des accidents automobiles, selon un nouveau rapport actuariel

Ottawa, le 8 décembre 2022 – Un nouveau rapport de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de la Casualty Actuarial Society (CAS) analyse l'impact de la décriminalisation du cannabis sur l'expérience d'accidents automobiles au Canada et aux États-Unis. L'étude n'a pas enregistré d'impact statistiquement significatif de la décriminalisation du cannabis sur le taux de mortalité des accidents de voiture, la fréquence des réclamations d'assurance ou le coût moyen par réclamation, en particulier à long terme.

Le rapport *Évaluation des effets de la décriminalisation du cannabis sur l'expérience d'accidents automobiles* révèle, en se fondant sur des statistiques d'assurance, qu'il n'y a pas eu de changements significatifs dans les tendances et les variations saisonnières des accidents automobiles au Canada après le changement du statut juridique du cannabis. De même, les effets estimés de la décriminalisation à l'échelle des États aux États-Unis ne montrent pas de résultats cohérents et significatifs qui permettraient de conclure que la décriminalisation a entraîné une augmentation des accidents automobiles ou des décès sur la route.

Les schémas temporels de l'activité humaine (comme les cycles annuels, hebdomadaires et quotidiens) et les intempéries sont de bien meilleurs prédicteurs de l'expérience d'accidents automobiles que la décriminalisation du cannabis.

L'étude surmonte les limites et les inconvénients des recherches antérieures sur les effets de la décriminalisation du cannabis en intégrant de nouvelles méthodologies axées sur les données.

« Les méthodes utilisées dans cette recherche incluent des modèles statistiques améliorés, ainsi que l'apprentissage machine et d'autres techniques de la science des données. Les modèles ont utilisé des données météorologiques à haute résolution pour tenir compte des effets des facteurs météorologiques », explique l'auteur du rapport, Vyacheslav Lyubchich, Ph.D.

[Lire le rapport complet.](#)

Contact pour les médias

Institut canadien des actuaires (Canada)

Josée Gonthier

Gestionnaire, Services linguistiques et affaires publiques

media@cia-ica.ca

613-236-8196, poste 106

Abonnez-vous à notre [liste de diffusion](#) pour demeurer à l'affût des nouvelles et des annonces de l'ICA!

Casualty Actuarial Society (États-Unis)

Kate Niswander

Directrice, marketing et communications

kniswander@casact.org

703-276-3100

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.

La Casualty Actuarial Society (CAS) est un organisme international de pointe en matière de titres de compétence et de formation professionnelle. Fondée en 1914, la CAS est le seul organisme actuariel au monde qui traite exclusivement de biens et de risques divers et qui dessert plus de 9 500 membres aux quatre coins du monde. Les membres de la CAS sont des experts en assurances IARD, réassurance, finance, gestion des risques et gestion du risque d'entreprise. Les professionnels et professionnelles formés par la CAS habilite les entreprises et le gouvernement à prendre des décisions stratégiques, financières et opérationnelles éclairées.